

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.02.013**

**Plan de cohésion  
sociale : participation  
à Logélia Charente  
pour la réalisation  
d'un logement locatif  
public PLAI - 11 rue  
des Fayards sur la  
commune de La  
Couronne**

**LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2010**

**Secrétaire de séance** : Nadine GUILLET

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Janine GUINANDIE par Djillali MERIOUA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Alain PIAUD par Michèle ITANT

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Cyrille NICOLAS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	-----------------------------

<b>PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLA-I - 11 RUE DES FAYARDS SUR LA COMMUNE DE LA COURONNE</b>
--

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production de logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation d'un logement public PLA-I, 11 rue des Fayards à La Couronne.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à Logélia Charente, soit 4 000 €. De plus, le logement devra atteindre au minimum la classe « C » de l'étiquette énergétique après travaux de réhabilitation et permettre le gain de plus d'un échelon sur l'étiquette énergétique, conformément à la délibération n°68 du 26 mars 2009.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de cohésion sociale » (PCS).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 20 janvier 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 4 000 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement PLA-I, 11 rue des Fayards à La Couronne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 20417 - sous-fonction 70 - AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>15 février 2010</b>	<b>15 février 2010</b>